

**ENSEIGNEMENT****LA MINISTRE GLATIGNY, BONNE ÉLÈVE DE TRUMP**

**L**a réforme de l'enseignement qualifiant par la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) (Communauté française de Belgique), Valérie GLATIGNY (MR), a tout pour déplaire aux esprits cartésiens et suscite de nombreuses critiques dans divers milieux, sans qu'aucune révision ne soit envisagée à ce jour par la ministre ou ses collègues du gouvernement. Leur mission n'est-elle pas pourtant d'aider à structurer le secteur et d'accompagner les jeunes étudiants (et les professeurs) afin de garantir leur formation, leur développement intellectuel et manuel pour une insertion sociale et professionnelle qui contribuera utilement à la société belge - et européenne ?

Pour comprendre les effets néfastes de cette réforme, rien ne vaut de prendre un exemple concret et de tenter de l'exposer de façon pédagogique. Or, un vent favorable nous a fait parvenir le rapport adressé à son pouvoir organisateur par une institution qui se trouve dans le collimateur de la réforme, celle de l'École d'Armurerie Léon Mignon à Liège menacée purement et simplement de disparition, ce qui la distingue d'autres écoles techniques et professionnelles.

**Une école de référence...**

L'École d'Armurerie Léon Mignon à Liège, fondée en 1897 par la Ville de Liège, est assurément un « bijou de famille » au niveau belge - et même européen. Depuis 128 ans, elle conserve, transmet et diffuse un savoir-faire armurier, aussi technique qu'artistique, de qualité exceptionnelle. De nombreuses entreprises, associations ou de simples citoyens belges et européens en bénéficient, sans oublier bien sûr l'armée belge, la gendarmerie et les diverses polices, permettant un usage et des conditions d'entretien sûres pour les détenteurs d'armes à feu. Le champ des compétences au sein de l'École est impres-

sionnant : de la fabrication d'une arme à partir d'un simple morceau brut de métal, à l'art délicat des gravures ô combien renommées sur les armes de chasse (art qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle), jusqu'à l'exploration des modes de fabrication moderne en termes d'ingénierie et de design. Les armuriers formés par cette école sont immédiatement engagés vu la réputation de l'établissement, avec un taux de 97% de mise à l'emploi après obtention du diplôme, que ce soit en Belgique, en Europe ou dans le monde entier ; un taux exceptionnel à la hauteur de l'exigence de la formation. C'est de la section Armurerie de l'École - extrêmement populaire - que dépend, en termes de crédits d'heures et de nombre d'étudiants, la viabilité des autres sections.

Dans le contexte actuel d'une nouvelle économie du réarmement de l'Europe, étant donné les malheureux développements de la guerre en Ukraine et la logique de désolidarisation militaire et d'affrontement économique des États-Unis vis-à-vis de l'Union européenne, on ne peut que s'étonner de la cécité de la ministre à ne pas considérer cette école de véritable excellence qui se trouve en grand danger de fermeture pure et simple en raison d'une réforme mal préparée.

**... intégrée dans le tissu économique**

L'École n'est pas qu'un lieu de formation d'excellence ; elle présente aussi la particularité de s'insérer au sein d'un vaste système économique, alliant la Défense, la culture et le sport : que deviendrait la compétitivité de la FN/Browning à Herstal si elle ne pouvait plus recruter des étudiants (les dernières statistiques indiquent un taux d'engagement de 15 à 20% chez FN/Browning) issus de l'ancrage local dont la qualité est unanimement reconnue dans le secteur armurier ? En termes de patrimoines mobilier et immatériel, que feraient les musées

d'armes (dont le Musée de Liège, le plus grand musée européen en la matière, et le Musée royal de l'Armée notamment) s'ils ne pouvaient plus accueillir leurs stagiaires pour qu'ils prodiguent leurs soins experts aux collections ou bien contribuer à restaurer et entretenir les armes des collectionneurs d'armes anciennes ou des reconstituteurs férus de marches napoléoniennes ou des deux Guerres mondiales qui entretiennent la mémoire vivante ? Ou encore l'École royale militaire où ils élargissent leurs compétences et s'initient aux techniques du laboratoire de balistique (chargé de tester notamment les dispositifs de protection dans les banques, postes et autres lieux publics), ou, bien sûr, à la Défense ? Que feraient, de façon plus générale, les armuriers qui réparent et entretiennent les armes des tireurs sportifs et des chasseurs (qui régulent les populations animales contaminées ou trop nombreuses) ?

Une fois cette École disparue, il n'existe aucune autre alternative en Europe - en effet, les sections des écoles de Suhl en Allemagne, de Ferlach en Autriche ou de Saint-Etienne en France ont toutes évolué vers un apprentissage tout au numérique en délaissant la spécificité artisanale et polyvalente qui fait la force de l'École liégeoise. Restent les États-Unis dont les valeurs correspondent décidément de moins en moins à celles des Européens, en particulier précisément sur l'usage des armes à feu, de plus en plus incontrôlé outre-Atlantique...

**La réforme projetée**

Le contexte planté, voyons à présent en détail ce qu'il en est du point de vue de la réforme. Celle-ci consiste à réduire les crédits alloués à l'établissement, ce qui entraîne une diminution des heures d'enseignement ainsi que des difficultés accrues pour assurer le recrutement et la formation des enseignants. Désormais, les étudiants titulaires d'un

CESS<sup>1</sup> ne pourront plus s'inscrire en 7<sup>e</sup> année de spécialisation, celle précisément qui leur permet d'acquérir les compétences nécessaires aussi pointues que la maîtrise des différents métaux, de la mécanique, du travail du bois des crosses ou de la gravure artistique.

Rediriger la 7<sup>e</sup> année vers une institution d'enseignement pour adultes (enseignement de promotion sociale), comme cela est orchestré par la réforme pour les autres écoles, n'est pas possible dans ce cas : un tel établissement n'existe tout simplement pas et quand bien même on voudrait le créer *ex nihilo*, il ne pourrait pas obtenir l'agrément d'armurier, de manière rapide et automatique, indispensable pour dispenser de telles formations, délivré par les SPF Intérieur et Economie. De plus, l'orientation vers une école pour adultes serait liée à une diminution du nombre d'heures de cours suivies par les élèves, ce qui impacterait gravement la qualité même des apprentissages. Sans parler du fait que ce type d'enseignement fonctionne à enveloppe budgétaire fermée depuis des années, ce qui reviendrait à sacrifier d'autres formations essentielles au profit de l'armurerie.

Au final, en voulant orienter les établissements concernés vers des écoles pour adultes qui induisent inévitablement des pertes d'heures de formation (et donc, de qualification), il apparaît que GLATIGNY, toute ministre qu'elle soit et tout sourire « Gibbs » qu'elle ne cesse d'arborer en toutes circonstances, méprise l'enseignement professionnel, en renforçant le stéréotype de filière de relégation qui colle encore à certains établissements de ce secteur.

Les pertes nettes en périodes seront élevées, entre 200 et 300 périodes, ce qui correspond à 12 à 15 équivalents temps plein pour les enseignants et

ce qui ne va pas manquer d'entraîner la fermeture de sections et de classes entières.

### Les mesures concrètes

Quel carnage ! Sont ainsi projetés actuellement :

1. fermeture de la 7<sup>e</sup> Armurerie métal et disparition de la spécialisation en réparation demandée par le secteur des détaillants en armurerie;
2. fermeture de deux classes de 4<sup>e</sup> armurerie, une de 5<sup>e</sup> et une de 6<sup>e</sup>;
3. fermeture des secteurs de dessinateur en construction, infographie et soudage à terme;
4. impossibilité de dédoubler les sections au mois d'octobre et donc obligation de refuser, pour certaines sections dès maintenant, les inscriptions, ce qui entraînera la baisse graduelle du nombre d'élèves et la disparition de l'École;
5. impossibilité d'encadrer correctement les élèves passant à l'année supérieure : il sera impossible de respecter la réglementation en matière de taille des classes, par impossibilité de créer le nombre de groupes nécessaires pour encadrer correctement les élèves.

Et ce n'est pas tout : GLATIGNY impose l'exclusion des étudiants français (50 étudiants sur 54 en Armurerie, 75 à 80 pour l'ensemble de l'établissement !) et étrangers n'ayant pas suivi leur scolarité dans un établissement d'enseignement de la Communauté française, ce qui constitue une décimation en règle : sur 28 inscriptions en Armurerie, enregistrées à cette date, en 4<sup>e</sup> année, 7 seulement seraient maintenues valides ! On peut d'ailleurs s'interroger sur le caractère discriminatoire de la mesure vis-à-vis de la mobilité, encouragée par ailleurs par l'Union européenne. De ces ressortissants français, 20% à 30%, selon les années, s'établissent en Wallonie après leur cursus.

Or, la maîtrise des connaissances et des techniques nécessite au moins trois années d'étude complètes pour

atteindre un niveau professionnel conforme aux exigences du marché du travail. Outre une perte importante de revenus, le retrait imposé des étudiants français, qui constituent une majorité au sein de la section d'armurerie, remet évidemment en cause le nombre global de crédits pour l'ensemble des autres sections et entraînera le licenciement d'enseignants et une diminution de temps d'enseignement pour les élèves, bref, une baisse drastique de l'offre et de la qualité.

Certains aspects « administratifs » demeurent inconnus : qu'en est-il de la reconnaissance des élèves qui devaient passer en 5<sup>e</sup> année l'an prochain s'ils ne peuvent être comptabilisés ? Les élèves français non reconnus qui redoubleraient leur année en 4<sup>e</sup> année pourront-ils se réinscrire l'année prochaine ? Cela pourrait mettre un arrêt définitif à la formation en cours de certains élèves qui ne disposeraient plus des opportunités offertes à tous lors de l'inscription.

Enfin, c'est la crédibilité et l'existence même de cet établissement qui sont directement menacés, puisque les élèves et parents sont en attente de leur confirmation d'inscription et l'incertitude demeure totale quant à savoir si les inscriptions pourront être honorées. La réputation internationale de l'École ne pourrait y survivre.

### Conclusion

Il est donc urgent que cette réforme soit suspendue et qu'il soit procédé à une analyse plus fine, permettant des traitements différenciés. Actuellement et à l'instar de la politique d'un TRUMP, la FWB, au travers de la ministre GLATIGNY, a mis en route une réforme sans qu'aucune analyse rigoureuse ne soit réalisée au préalable ; elle se révèle sans pertinence et sans aucune précaution d'usage quant à ses effets. N'est-ce pas le même usage de la brutalité dans le déni de discussion et de négociation, la même incohérence (la FWB éduque les « pur sang » de l'excellence professionnelle pour les mener ensuite directement à l'abattoir) et le même manque de vision ? Quand donc la FWB se donnera-t-elle les moyens de disposer du personnel politique à la hauteur des enjeux ?

<sup>1</sup> Le certificat d'enseignement secondaire supérieur est le diplôme délivré à l'issue de la 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> année dans l'enseignement secondaire de plein exercice. Celui-ci permet d'accéder à l'enseignement supérieur.

